



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Asperges

Question écrite n° 884

Texte de la question

M. Remy Auchede attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation des producteurs gardois d'asperges. La Fusariose de 1991 a entraîné une réduction des surfaces de l'ordre de 50 p. 100, les conditions climatiques de ce printemps entraînent un retard de maturation (moins de la moitié de la récolte fin avril contre les trois quarts habituellement). Le reste de la production s'effectuera au moment où les cours seront les plus bas alors qu'ils ont déjà chuté de 15 à 20 p. 100 en raison des importations grecques. De plus, sur les marchés à l'exportation, les asperges du Gard se sont trouvées en concurrence avec celles de Hollande et, aujourd'hui, celles d'origine espagnole, de qualité inférieure, contribuent à tirer les cours vers le bas. C'est pourquoi il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour que ces producteurs bénéficient immédiatement d'avances de trésorerie leur permettant de passer ce cap difficile et que pour les années à venir soit mis en place un calendrier de production et d'importation et un prix minimal communautaire tenant compte des coûts et charges de production afin qu'ils puissent tirer un revenu décent de leur travail.

Texte de la réponse

Les producteurs d'asperges gardois ont été confrontés à deux difficultés importantes. D'une part, la propagation de la fusariose dans le Languedoc. Les pouvoirs publics ont soutenu le programme des stations expérimentales chargées de mettre au point des moyens de lutte et de prévention contre cette maladie. De plus, à travers l'Oniflhor, ils ont mis en place un dispositif permettant d'aider les groupements de producteurs à replanter les aspergeraies. Ce programme commence à porter ses fruits puisque, depuis cette année, le potentiel de production est en progression. D'autre part, la concurrence extérieure s'est accrue et notre première place d'exportateur européen a été prise par l'Espagne et la Grèce. La reconquête des marchés et la valorisation du produit nécessitent la généralisation d'une démarche de qualité devant être menée à l'intérieur de l'organisation économique, dont l'efficacité dépend de l'adhésion du plus grand nombre de producteurs. En ce qui concerne les problèmes liés à l'endettement des agriculteurs, le Premier ministre, dans son communiqué du 7 mai 1993, a décidé la mise en place de prêts de consolidation et une enveloppe de 250 millions de francs a été ouverte pour le secteur des fruits, des légumes et de l'horticulture. Cependant, les mesures financières, qui représentent un effort immédiat important, doivent être accompagnées par une adaptation de l'organisation du marché, tant au niveau communautaire que national. C'est pourquoi une réflexion a été engagée avec les représentants professionnels qui doit conduire à des propositions concrètes au cours de l'automne.

Données clés

Auteur : [M. Auchédé Rémy](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 884

Rubrique : Fruits et légumes

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 1993, page 1366

Réponse publiée le : 20 septembre 1993, page 3042